

DEC170890DR07

**Décision portant nomination de M. Guillaume VOYARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand »**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand et nommant M. Fabrice LEROUX en qualité de directeur »;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6296<sup>1</sup> en date du 13/04/2017 ;

Considérant que **M. Guillaume VOYARD** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 08 et 09 mars 2012 et du 02 au 04 avril 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Guillaume VOYARD**, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6296 intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**M. Guillaume VOYARD** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Guillaume VOYARD** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière, le 14 avril 2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du partenaire  
Université Clermont-Auvergne



<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)